

Les coteaux de la Mauldre



Visorando

Une randonnée proposée par Netra

Une randonnée sur les coteaux des deux rives de la Mauldre, un affluent de la Seine entre la Plaine de Versailles et le Mantois. L'itinéraire, composé de deux boucles, alterne des parcours en zone résidentielle, en forêt et entre les champs. Un riche patrimoine, en partie lié à l'eau, est à découvrir en chemin : ancien château-fort, anciens moulins, pont-siphon, corps de ferme, église, ...



Durée :	3h20
Distance :	10.83km
Dénivelé positif :	103m
Dénivelé négatif :	107m
Point haut :	127m
Point bas :	42m

Difficulté :	Moyenne
Retour point de départ :	Oui
Moyen de locomotion :	A pied
Commune :	Beynes (78650)

Description

Départ de la gare de Beynes (ligne N du Transilien, sur le tronçon entre Plaisir-Grignon et Mantes-la-Jolie). Emprunter l'unique sortie, du côté de la voie 2 (dans le sens vers Mantes-la-Jolie ; en cas d'arrivée dans le sens inverse, traverser les voies au passage aménagé - attendre si le signal lumineux est allumé).

Balisage Rouge et Blanc

(D/A) Dos à la gare, suivre à gauche l'Avenue de la Gare.

(1) Au Stop, continuer tout droit. Après un virage sur la droite, franchir la Mauldre et atteindre le parking du château.

Sans balisage

(2) Prendre à gauche la Rue des Anciens Combattants et passer devant la station de bus "Mairie". Noter une petite cascade sur la Mauldre côté gauche (panneau d'information) et poursuivre sur un étroit chemin stabilisé. Longer à main droite un stade de foot puis un étang. Au croisement situé au bout de l'étang (passerelle sur la gauche), continuer en face, toujours sur un chemin stabilisé. Au bout, traverser la D191 au passage piétons et gagner le pont sur la Mauldre (panneau d'information).

(3) Suivre à droite la route vers le centre-ville et tourner dans la 1ère à gauche, la Rue Fleubert. Traverser une zone résidentielle. Longer des jardins ouvriers puis des prés et atteindre la Salle Fleubert (ancienne ferme, panneau d'information).

(4) Continuer sur la petite route en légère montée. Passer devant l'entrée de la zone de stockage de gaz côté droit. Continuer en longeant un grillage à main droite et dépasser les accès n°s 7 et 8. Après l'accès n°9, le goudron laisse place à un chemin gravillonné. Noter sur la gauche une belle vue sur la vallée de la Mauldre avec, au loin, le pont-siphon sur la rivière (panneau d'information).

Balisage Rouge et Blanc

(5) À une bifurcation (portail métallique en face sur la droite), continuer tout droit sur le chemin. Avant les bâtiments d'un centre équestre, atteindre le pont-siphon de l'Aqueduc de l'Avre qui enjambe la Mauldre.

(6) Revenir sur ses pas jusqu'à la bifurcation avec le portail métallique.

(5) Prendre alors à gauche le chemin qui entre dans le bois. Ignorer un départ de sentier tout de suite sur la droite et monter sensiblement. Après un virage sur la droite, déboucher sur une route goudronnée. Traverser cette route et trouver immédiatement

Points de passages

D/A - Gare de Beynes

N 48.859819° / E 1.875351° - alt. 54m - km 0

1 Croisement - Passage à niveau

N 48.858442° / E 1.875866° - alt. 54m - km 0.16

2 Parking du château

N 48.857274° / E 1.875249° - alt. 50m - km 0.32

3 Pont de l'Estandard

N 48.85252° / E 1.876789° - alt. 52m - km 0.97

4 Ferme de Fleubert

N 48.846514° / E 1.875783° - alt. 57m - km 1.89

5 Bifurcation

N 48.839015° / E 1.875182° - alt. 74m - km 2.77

6 Pont-siphon de l'Aqueduc de l'Avre

N 48.835453° / E 1.875451° - alt. 57m - km 3.23

7 Piste forestière

N 48.841377° / E 1.868237° - alt. 123m - km 4.38

8 Petite route - Panneau Forêt Domaniale de Beynes

N 48.849002° / E 1.869996° - alt. 110m - km 5.26

9 Rue Henri Muret

N 48.853932° / E 1.873881° - alt. 62m - km 5.97

10 La Maladrerie

N 48.873297° / E 1.880049° - alt. 47m - km 8.86

11 Moulin des Fourneaux

N 48.865365° / E 1.873483° - alt. 52m - km 10.15

D/A - Gare de Beynes

N 48.859826° / E 1.875351° - alt. 54m - km 10.83

une piste forestière.

Sans balisage

(7) Effectuer une baïonnette droite-gauche pour suivre le chemin interdit aux cavaliers qui entre à nouveau dans le bois (borne "Les chemins de Gally"). Cheminer plein Nord et, au croisement avec un sentier peu marqué (panneau Jaune à 2 pans sur la gauche), continuer tout droit. Traverser plus loin une route forestière goudronnée et continuer en face dans le chemin cavalier.

(8) Au bout (barrière forestière), suivre à gauche et en descente une petite route. Ignorer à gauche la Rue de la Muette puis la Rue aux Chevreuils et continuer à descendre dans une zone résidentielle. À la hauteur du n°9, s'engager à gauche dans la Sente des Grives qui se faufile entre murs et clôtures de jardins.

(9) Au bout, tourner à droite dans la Rue Henri Muret. Prendre la 1ère à gauche, la Rue des Clos, et noter une ancienne pompe à eau côté droit. À l'angle de l'École Jacques Prévert, tourner à droite dans la rue en sens interdit.

Au croisement suivant, traverser la Rue de la République et la suivre à gauche sur quelques mètres. À l'angle de l'auto-école, virer à droite au pied du clocher de l'église et aboutir dans une courette offrant une belle vue sur l'ancien château. Revenir sur ses pas, virer à droite et longer l'église à main droite.

Longer la Place Saint-Martin à main gauche et, au bout, prendre à droite l'Avenue de la Gare en direction de ladite gare. Atteindre un panneau avec le plan des randonnées (sur ce plan, nous venons d'effectuer la boucle verte et nous allons entreprendre la boucle orange). S'écarter de la rue et suivre une allée gravillonnée en bordure du château jusqu'au parking.

Balisage Rouge et Blanc

(2) Continuer en face, traverser la Rue des Anciens Combattants, franchir la Mauldre et virer à gauche avec l'avenue.

Balisage Jaune (très rare par manque de support)

(1) Au Stop, tourner à droite et traverser la voie de chemin de fer au passage à niveau. Obliquer à droite et monter une petite route. Peu avant le haut de la côte, à l'entrée des bâtiments d'une entreprise côté droit, quitter la route et suivre à gauche une piste agricole en montée.

Après 75m environ, prendre le 1er chemin à gauche (pas de balise ici). Aller au Nord à flanc de coteau, traverser une petite route et continuer sur le chemin en face. Continuer au Nord, longer des jardins clôturés côté gauche et monter légèrement. En haut de la côte (belle vue sur la vallée) le chemin redescend en s'infléchissant au Nord-Est. Ignorer de vagues départs sur les côtés et longer un bois à main gauche.

Quand un chemin arrive de la droite (barrière forestière juste avant), continuer tout droit et descendre vers des maisons. Au croisement en T, suivre la petite route à gauche.

Sans balisage

(10) Au carrefour, continuer en face dans la Rue du Lavoir. Franchir la Mauldre et traverser la voie de chemin de fer au passage à niveau. Tout de suite après, prendre à gauche une petite route goudronnée, longer la voie ferrée à main gauche et noter un ancien moulin en ruine sur la gauche. S'écarter de la voie ferrée et dépasser une station d'épuration côté gauche. Entrer dans un bois et atteindre l'ancien Moulin des Fourneaux (restauré, panneau d'information).

(11) Continuer sur la route à travers une zone résidentielle. Traverser une rue et continuer en face dans la Rue du Pont Barrat. À la fourche qui se présente immédiatement, prendre à gauche. À la fourche suivante, gravir l'escalier à gauche. En haut, tourner à droite et rejoindre la gare de Beynes (D/A).

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du [Transilien](#).

Pour les automobilistes :

Se garer sur le parking en face de la gare. En cas de manque de place, se garer sur le parking du château (1) et démarrer la randonnée de ce point-là.

Prévoir de bonnes chaussures de sport ou des chaussures de randonnée. Passages potentiellement humides dans la Forêt de Beynes, entre (5) et (7).

Bar et commerces dans le centre-ville de Beynes, autour de l'église.

Variantes :

Cette randonnée réunit en une seule deux boucles conçues par la Mairie de Beynes et Défi Patrimoine. Il est évidemment possible de n'en effectuer qu'une seule.

- **Boucle par la forêt** (7km environ) - Suivre l'itinéraire à partir du début (**D/A**) et jusqu'au second passage au point (**1**). Là, continuer tout droit et rejoindre très rapidement la gare (**D/A**).
- **Boucle par les champs** (4km environ) - Au premier passage au point (**1**), tout de suite après la gare, tourner à gauche (balisage jaune) et suivre l'itinéraire à partir du second passage au point (**1**) jusqu'à la fin (**D/A**).

Randonnée effectuée par l'auteur le 08 juin 2017.

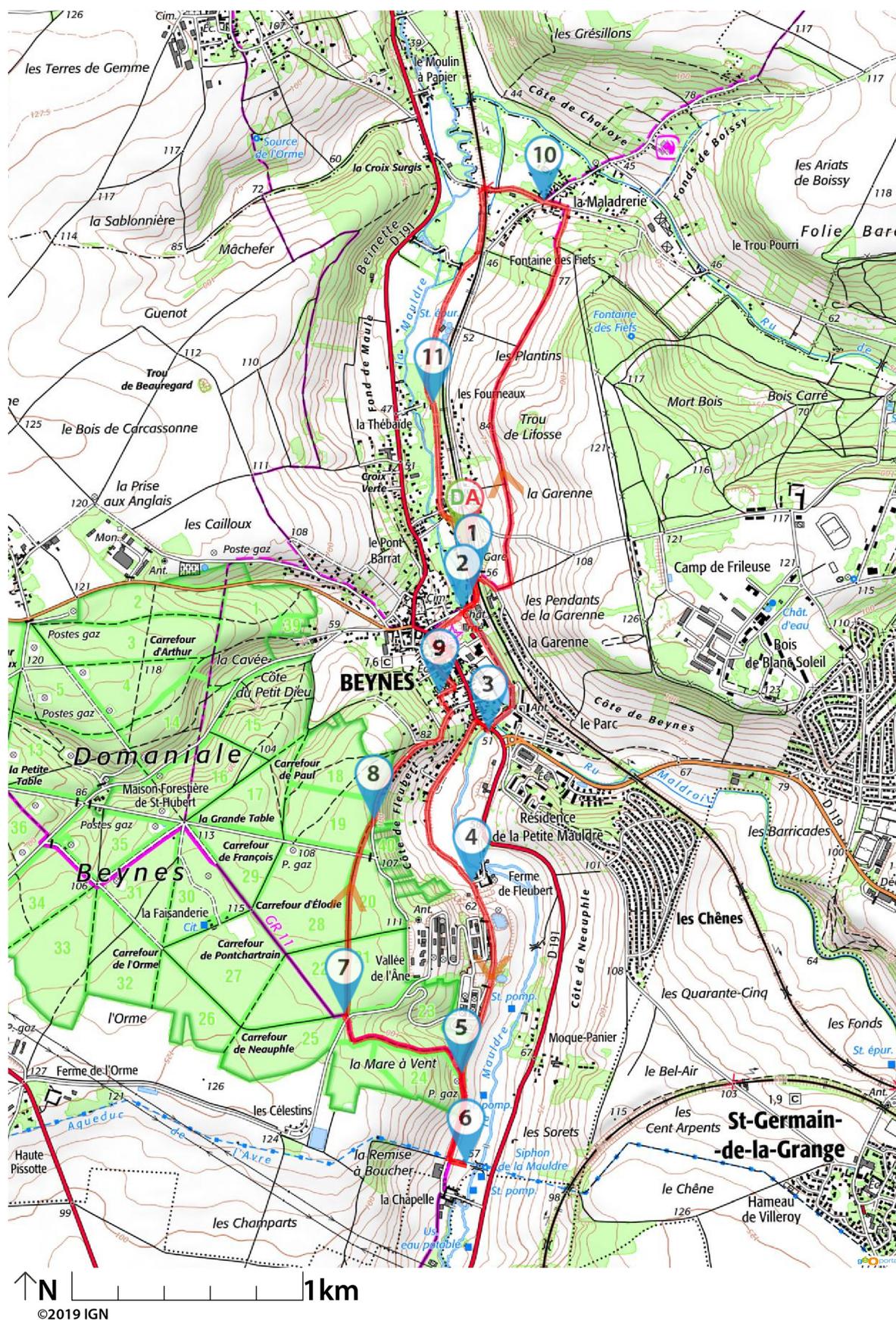
A proximité

L'itinéraire est jalonné de bornes avec un texte très court ou de panneaux d'information plus développés. Les contenus écrits sont l'oeuvre de Deambulatio-Patrimoines en partage.

- [Château de Beynes](#) (XIe-XVe), en partie en ruines et en partie restauré, en (**2**) et entre (**9**) et (**2**).
- Petite cascade sur la Mauldre et ancien moulin sur la rive opposée peu après le premier passage en (**2**).
- Pont de l'Estandard (**3**).
- Ferme de Fleubert (**4**).
- Pont-siphon de l'Aqueduc de l'Arve (**6**).
- Ancienne pompe à eau Rue des Clos, peu après (**9**).
- Église Saint-Martin (XIIIe-XVIe) entre (**9**) et (**2**).
- Moulin des Fourneaux (**11**).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-coteaux-de-la-mauldre/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

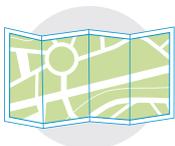
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.